

sur la petite concurrente : empêchement de la pêche du corail, coupage des bois dans les îles de Raguse pour les besoins de la flotte vénitienne, droits imaginaires sur quelques flots de la République, violences aux femmes, descentes des marins de la flotte vénitienne, pillages, enrôlements forcés, bref l'insulte en permanence et à domicile contre la majesté du petit Gouvernement libre.

La très habile action de Proculo poussait certainement à un conflit armé entre Venise et la Porte. Le nouveau grand vizir était favorable à Raguse. En juillet, la situation était extrêmement grave. Venise était inquiète. Les séances du Sénat devenaient plus fréquentes. On discutait les rapports du Bailo et la nouvelle déclaration de la Porte « qu'elle pouvoit bien disposer de ce qui regardoit ses sujets immédiats, mais qu'elle pensoit devoir en user autrement par rapport à une puissance libre telle que la République de Raguse à laquelle elle entendoit donner en toute occasion des marques de sa protection la plus particulière ¹ ».

La situation réclamait un bouc émissaire. Le *capitano in golfo* fut arrêté pour être jugé sur les chefs d'accusation formulés par Proculo. Des débats orageux suivirent dans le Sénat. Pietro Barbarigo défendit Querini. Bernardo Nani proposa l'élection d'un comité spécial. « La question — s'écria-t-il d'un ton où l'orgueil blessé du patricien de Venise se dresse dans toute sa grandeur — la question ne doit pas dépasser les limites d'un procès criminel. Malheur à nous, si les Ragusains et nos autres ennemis le convertissaient en affaire politique. Allons-nous, Excellentissimes Seigneurs, communiquer aux Ragusains les dossiers

1. 12 août, le consul à Maurepas. Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique*, 214, fol. 36.